



Fédération Française des Curistes Médicalisés

La longue marche vers le thermalisme social Aujourd'hui comme hier, divers moyens sont utilisés pour affaiblir l'aspect social du thermalisme et nier son intérêt médical dans le but d'abaisser le taux de prise en charge avant un déremboursement total. Voici un résumé du chemin parcouru pour arriver au thermalisme social et médicalisé issu des orientations du Conseil National de la Résistance (CNR) en 1944, et qui permet aujourd'hui à près de 600 000 patients, dont beaucoup à revenus modestes, de bénéficier des bienfaits de la plus ancienne des thérapeutiques.



L'accès aux eaux thermales fut entrouvert aux indigents au 13^e siècle, à l'exemple du "Bains des Ladres" d'Ax-les-Thermes (09), qui recevait dès 1260 (sous Saint-Louis) les lépreux et autres malheureux. On trouve encore trace de cette tradition en 1616 à Plombières (88), tandis qu'en 1666, (sous Louis XIV), une forme d'aide sociale pouvait être attribuée en Alsace aux curistes peu argentés. En 1741, (sous Louis XV), à l'exemple de Nérès (03) et Évieux (23), l'adjudication des sources étaient subordonnée à l'obligation: "De traiter et soulager les pauvres gratuitement, chacun d'eux bénéficiant de pensions, droits spéciaux, d'exemptions fiscales et d'un logement de service" En 1797 (sous la Révolution) il fut stipulé que les indigents: "recevront gratuitement le secours des eaux minérales. Une circulaire de 1799 ajouta: "leurs frais de voyages et de séjours sont à la charge des communes qui les ont envoyés." Vers 1820 (sous la Restauration),

seuls quelques départements subviennent à ces dépenses, tandis que les autres s'y refusent, générant des impayés que l'Etat doit prendre en charge bon gré mal gré. Jusqu'au début du 20^e siècle, les pauvres furent plus ou moins bien traités selon les stations qui mettent souvent des hôpitaux civils inconfortables et exigus à leur disposition, et qui réservent les cures thermales de bonne qualité au plus aisés...c'était paraît-il "La Belle époque" (1879-1914). Quant aux classes moyennes, et bien entendu les ouvriers et les employés, ils ne purent bénéficier des cures qu'en petit nombre du fait de l'absence d'une couverture sociale suffisante et généralisée. C'est donc bien l'instauration de la Sécurité Sociale en 1945, conformément au programme du Conseil National de la Résistance (CNR) qui a enfin ouvert la voie à un vrai thermalisme social, c'est à dire accessible à tous, grâce à une prise en charge conséquente et effective par la nation.



Les ordonnances de 1945 instituèrent la couverture en prestations légales: Des honoraires médicaux, frais de pharmacies, forfait thermal versé à l'établissement, forfait d'hébergement, frais de transport pour les curistes non hospitalisés, du prix de journée pour les curistes hébergés en hôpital thermal et pour les mineurs séjournant en Maison d'Enfant à Caractère Sanitaire (MECS), de la perte de salaire éventuelle. Puis la circulaire du 21 mars 1947 généralisa la prise en charge des cures par la Sécurité Sociale. Il fallu toutefois attendre la circulaire du 5 janvier 1950 qui précisa: "Tout homme, quelle que soit sa condition sociale, à le droit au bénéfice



de la cure thermique si son état de santé l'exige", pour que soit définis 2 forfaits de prise en charge, l'un pour les soins, l'autre pour le transport et l'hébergement. Mais l'ordonnance du 30/12/1958 a dénaturé cet aspect social en limitant la participation des Caisses aux frais de séjour en hôpital thermal et de maisons d'enfants, en obligeant à faire la cure durant les congés payés, et en restreignant la prise en charge aux seuls bénéficiaires d'un plafond de ressource très bas. Il fallu donc prendre divers décrets en 1960, 1967 et 1969 pour restaurer l'essentiel de l'esprit du CNR. Depuis une quinzaine d'années, les adversaires du thermalisme social, une campagne de dénigrement qui s'inscrit dans le but avoué en 2007 par Denis KESSLER (économiste et homme d'affaire, ancien vice-président du MEDEF): "il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance". Ainsi nous pouvons reconnaître, au delà des arguties et les masques, la vraie motivation de nos ennemis.

Jean-Pierre GROUZARD

Contact : FFCM

Tél 06 83 27 22 80

Mel : ffcm@libertysurf.fr

